le sommaire

. **Arrêt des APC**……..……..P 2
. En bref; Stage SEGPA-EREA-ULIS…..……..……..……..…..……..P 3
. Commission pédagogique: stage maternelle ……..……..……..……..P 4
. RIS; Conseil syndical; accueil des parents ……..…….. P 5
. Evaluation des enseignants……..…..P 6
. Livret numérique; Droits de l'enfant; « On aime , on en parle » ……..…..P7
. Se syndiquer ……..……..……..…..P 8

Pari Syndical 89

… il faut voir grand pour

PLUS QUE JAMAIS MOBILISES

ON CONTINUE !

Pour l'École, la période actuelle est loin d'être un long fleuve tranquille et nous savons que les échéances électorales à venir vont nous amener à être clairs et combatifs sur nos positions et notre projet. Alors, dès à présent, posons nos priorités.

Parce que le SNUipp, c'est une vision globale de la société. Mais pas n'importe laquelle. Une société respectueuse des individus, de leur choix, de leur liberté et de leurs différences.
Une société basée sur les liens humains, qui porte la solidarité comme fondement, qui fait de l'égalité Femmes/Hommes une de ses priorités, qui fonde sa politique économique sur le bien de l'humanité et le respect de la planète. C'est en cela que, dans la FSU, le SNUipp porte haut et fort la défense des services publics et une meilleure répartition des richesses.

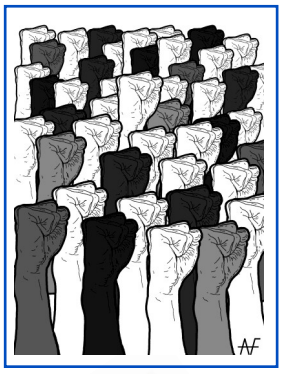

Parce que le SNUipp c'est un engagement sans faille pour la recherche et la liberté pédagogique des enseignants pour l'École de la réussite de tous. A l'échelon national, le SNUipp organise, chaque année, son Université d'Automne. A l'échelon local, le SNUipp invite des chercheurs car nous savons qu'il appartient à notre organisation syndicale de réfléchir et de faire des propositions sur ce qui est "le cœur de notre métier". C'est pour cela que nous vous proposerons 3 stages cette année.

Parce que le SNUipp c'est la défense des personnels au quotidien. Dossiers à suivre, collègues à soutenir et à accompagner, allers-retours avec l'administration occupent les délégués du personnel que vous avez élus. C'est pour cela que nous avons réclamé la tenue de la CAPD des Promotions sur cette fin d'année.

Et c'est avec vous, sur chacun de ces dossiers, au quotidien mais avec une vision à long terme, que peut vivre ce projet.

Nadine Lenoir

numéro 102
9 dec.2016

SNUipp-FSU

Dispensé de timbrage MONETEAU PPDC
Numéro CPPAP : 0616 S 07927.
n° ISSN: 2271-9601
Imprimé par nos soins
Directeur de publication : J. LOPEZ
2, av. Courbet
89000 Auxerre
Abonnement annuel : 15€
Prix au n° : 1 €

PRESSE URGENTE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

DANS l'YONNE

Arrêt des APC :

Le ministère propose l'ouverture de discussions

Avec plus de 37 000 signataires, le SNUipp-FSU a lancé la consigne en octobre dernier la consigne « d'arrêt des APC »
L'objectif ? Gagner ensemble la fin des APC pour donner du temps aux enseignants. Actuellement, ils consacrent en moyenne 2h30 par semaine au lien avec les familles, au travail en équipe, aux partenariats éducatifs, à la préparation de projet… Travail invisible cumulant quasiment le double du temps prévu dans les 108h. (Source DEP 2013)

Travailler moins pour travailler mieux.

L'heure hebdomadaire dégagée (36h / élèves / annuelles) permet de travailler autrement ou de compenser une partie du travail invisible.

Quelle efficacité pour les APC?

L'arrêt des APC partage la profession. Apparu en 2008, lors de la mise en place de la semaine de 4 jours, sous le nom d'APED, elles ne constituent pas un système efficace pensé pour aider tous les élèves à progresser mais tout simplement l'utilisation des 2 heures dégagées par passage de 26h à 24h hebdomadaires et pour combler le manque de moyen à disposition des RASED. L'efficacité des APC, comme celle de très nombreux dispositifs, n'a jamais été évaluée. Les dispositifs visant à l'individualisation du parcours scolaires se sont multipliés ces dernières années (PPRE, stage de remise à niveau, APC...). Ils se situent à la périphérie de la classe et du temps scolaire sans vraiment d'effets sur les inégalités et sur de réussite scolaires comme le rappelle le dernier rapport du CNESCO ("Comment l'école amplifie-t-elle les inégalités?"

Une étude réalisée en 2010 (Professeur Jacques Guillermé, Université Paris Descartes) donne un éclairage sur ces dispositifs. Elle atteste de l'efficacité des aides mises en place dans le cadre des RASED : dans 80% des situations, l'aide spécialisée rééducative est une réponse plus efficace que l'aide individualisée.

De vrais moyens pour aider les élèves

Arrêter les APC c'est aussi dire haut et fort que ce n'est pas un système efficace pour aider les élèves à progresser, que les enseignants ont besoin de temps pour travailler. Et aussi que l'école doit être plus ambitieuse pour prendre en charge la difficulté scolaire : scolariser tous les élèves de moins de 3 ans dans les zone défavorisées, alléger significativement les effectifs, développer les dispositifs de prévention et d'aide avec les RASED et *le plus de maîtres que de classes*, permettre aux enseignants de mieux se former et de mieux travailler ensemble.

Premières avancées

Mercredi 30 novembre, le SNUIpp-FSU était reçu par le ministère pour l'ouverture des discussions.
Les premiers éléments de discussion, visent à élargir le cadre des APC à des activités qui ne concerneraient pas directement un groupe d'élèves. C'est un premier pas qui va dans le sens de la demande du SNUipp et de celle des collègues qui veulent que leurs engagements dans des projets, dans le travail en équipe, dans le lien avec les familles soit reconnu et soit « imputé » au temps d'APC.

Le SNUipp-FSU, a insisté pour que, durant cette période de dialogue, **le ministère, ne donne pas de directives aux DASEN pour effectuer des prélèvements de salaire ou exercer des pressions sur les collègues engagés dans notre action. En réponse, le ministère en est d'accord dès lors que l'action n'a pas un caractère « ostensible ».**

Vous avez arrêté les APC? Faites- le nous savoir!

Plus nous serons nombreux, plus le SNUipp-FSU pèsera pour que les discussions répondent à nos demandes.
Le SNUipp-FSU a besoin de savoir où vous en êtes (arrêt, soutien) et vous propose des outils pour répondre à vos questions:

Pour répondre à notre enquête: http://monespace.snuipp.fr/900/enquete-apc

Pour en savoir plus: http://findesapc.snuipp.fr
Et toujours snu89@snuipp.fr

Grâce à l'action d'arrêt des APC, une brèche est ouverte dans le dispositif des APC et une première reconnaissance du travail invisible est actée. Rejoignez la mobilisation!

Johann Goût

En bref…

CAPD des Promotions

Informés que la CAPD des Promotions était fixée fin janvier, les représentants des personnels du SNUipp se sont adressés à la DASEN pour soulever les problèmes induits par cette décision. A savoir : date trop tardive pour les collègues en attente d'une éventuelle promotion avant de déposer leur dossier de retraite et versement des traitements après promotions en septembre 2016 pas avant avril. **La CAPD des Promotions aura finalement lieu le mardi 13 décembre.**

Plate-forme 1er degré au rectorat

Suite à des réorganisations, les numéros de téléphone pour joindre le gestionnaire qui gère votre dossier sur la plate-forme 1er degré du rectorat sont le :

03. 80. 44. 85. 54 pour les noms de famille de A…….... BEZ
03. 80. 44. 85. 78 BEM ….. FRA
03. 80. 44. 86. 74 FRE ……MI
03. 80. 44. 86. 79 MO …...Z

Médecine scolaire

Dans de nombreux secteurs, la visite médicale des élèves de Grande Section n'est plus assurée. Pour couper court à certains commentaires acerbes de la part de médecins scolaires, le SNUipp vous apporte une précision nécessaire. En effet, les infirmières du syndicat SNICS, faisant partie de la FSU, demandent l'application des textes votés au niveau national qui indiquent que cette visite doit être faite par un médecin. Elles refusent donc d'assumer une tâche qui ne leur revient pas et qui n'entre ni dans leur champ de compétences ni dans leurs fonctions. Le dossier est sur le bureau de la rectrice qui n'en fait pas une priorité puisqu'il est en attente depuis plus d'une année.

Audience avec la rectrice du 7 décembre 2016

Le dossier de notre département nécessite une attention particulière. Les résultats ne sont pas bons et le pourcentage de jeunes diplômés n'évolue pas de façon satisfaisante. La situation des personnels du 1er degré pose toujours de graves problèmes : la mobilité est très faible et nos collègues ne peuvent sortir de l'Yonne pour rejoindre leur famille. Les personnels qui veulent partir sont en souffrance et, du fait de cette situation difficile, les projets de l'ensemble des personnels en pâtissent : mise en disponibilité, détachements, temps partiels, départs en formation sont le plus souvent refusés.

Afin d'aborder tous ces problèmes, le SNUipp avec les autres syndicats de la FSU, a été reçu au rectorat le mercredi 7 décembre.

Nous enverrons un compte-rendu détaillé de cette audience aux syndiqués et aux écoles. Vous pourrez aussi le trouver sur notre site.

Rencontres avec les IEN

Le SNUipp 89 a rencontré en audience chacun des IEN. Pour aborder les dossiers à l'ordre du jour : arrêt des APC, évaluation et déroulement de carrière et prendre le temps de rappeler les modalités d'organisation du droit syndical. Pour évoquer les réalités différentes de chacune des circonscriptions et prendre le temps de décliner nos priorités pour l'aide et la défense des personnels.

STAGE SYNDICAL

19 janvier 2017 à l'ESPE d' Auxerre
9h00-16h30

SEGPA-EREA-ULIS

L'an dernier un stage avait été organisé suite à la parution de nouveaux textes concernant ces structures. Ce sera donc notamment l'occasion d'échanger sur la situation des SEGPA-EREA-ULIS de notre département un an après les textes de 2015 et de faire le point ensemble.

Ce stage sera animé par **Serge Bontoux** chargé de l'ASH au SNUipp-FSU national.

COMMENT PARTICIPER ?

Pour participer au stage « **SEGPA-EREA-ULIS** » du **19 janvier 2017**, il faut remplir une demande d'autorisation d'absence et l'adresser avant le 19 décembre 2016 à la DASEN, sous couvert de votre IEN.

Une attestation de présence vous sera remise le jour du stage.

VENEZ NOMBREUX !

Commission pédagogique 89

Stage SNUipp

Jeudi 2 février 2017 à l'ESPE

« Oser, tâtonner, se tromper, expérimenter à l'école maternelle, POURQUOI ? COMMENT ? »

avec Sylvie CHEVILLARD, Enseignante Formatrice, Responsable Nationale du GFEN

Pourquoi ce stage ?

Parce que la transformation de l'école ne se fera pas sans interroger l'accès au savoir par tous.
Parce que si les programmes 2015 vont dans ce sens, l'institution n'est pas vraiment là pour accompagner, faire réfléchir les enseignants sur les nouveaux enjeux, les pratiques à penser afin que cette autre conception de l'école maternelle porte ses fruits.
Parce que le contexte pré-électoral, fait de discours simplistes et réactionnaires sur l'école, augure des perspectives inquiétantes de pseudo-solutions toutes faites, balayant l'apport de la recherche et la pensée collective du métier.
Et parce que c'est aussi le boulot du Syndicat que de toujours mettre en œuvre des chantiers avec des chercheurs pour mieux comprendre ce métier.

Michèle Vannini

Entretien avec Sylvie Chevillard

Pari Syndical - Dans les nouveaux programmes 2015, y a t-il rupture avec les programmes 2008 et de quelle nature est-elle ?

Sylvie Chevillard - Les programmes de 2015 reprennent l'esprit général de ceux de 2002 concernant la construction des savoirs et les pratiques langagières. Il y a bien une rupture avec les programmes de 2008.
Si en 2008, les programmes indiquaient d'emblée comme finalité de l'école maternelle l'appropriation « de connaissances et de compétences pour réussir au CP », en 2015, la mission qui lui est assignée est de « donner aux enfants l'envie de venir à l'école pour apprendre » en s'appuyant sur le principe que « tous les enfants sont capables d'apprendre et de progresser ».
On y rappelle que l'école maternelle est une « passerelle » entre le milieu familial et l'école élémentaire obligatoire, entre le temps scolaire et le temps périscolaire, entre les institutions de la petite enfance et l'école. On aménage l'école pour que l'enfant soit dans un milieu sécurisant et sécurisé.
Ces programmes de 2015 ont été élaborés par des professionnels de l'école maternelle et des chercheurs qui ont proposé des contenus d'apprentissages et des pratiques de classe, en lien avec le développement de l'enfant qui est pris en compte dans sa singularité et la diversité des cheminements de pensée, des savoirs déjà là. Les 3 années de maternelle doivent permettre aux enfants de prendre le temps de manipuler, de s'entraîner. Avec ces nouveaux programmes, les enseignants peuvent se réinterroger dans leurs pratiques sur la place du jeu, de la manipulation et du langage.

Quelles sont les incidences sur les apprentissages pour les élèves ?

SC - En maternelle, à partir de situations diverses, les enfants apprennent progressivement, avec des temps pour expérimenter, tâtonner, faire des erreurs, émettre des hypothèses, trouver des situations nouvelles, en confrontant leurs savoirs, en utilisant le langage pour apprendre, imaginer, interroger les objets du quotidien, penser le monde et entrer dans les apprentissages scolaires. L'enfant construit des savoirs en actes : manières de dire, de faire avec les objets, les relations, les situations...

Comment les enseignants appréhendent-ils ces programmes 2015 ?

SC - Le GFEN 45 constate que les collègues sont submergés par les difficultés de mise en place des nouvelles directives (nouveaux rythmes, APC…). Dans ce contexte, les nouveaux programmes sont devenus secondaires. Ils n'ont pas été accueillis dans des conditions sereines.
C'est dommage.

COMMENT PARTICIPER ?

Pour participer au stage **« Oser, tâtonner, se tromper, expérimenter à l'école maternelle, Pourquoi ? Comment ?»** du **2 février 2017**, il faut remplir une demande d'autorisation d'absence et l'adresser avant le 2 janvier 2017 à la DASEN, sous couvert de votre IEN.

Extrait des nouveaux programmes *2.2. Apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes*
Pour provoquer la réflexion des enfants, l'enseignant les met face à des problèmes à leur portée. Quels que soient le domaine d'apprentissage et le moment de vie de classe, il cible des situations, pose des questions ouvertes pour lesquelles les enfants n'ont pas alors de réponse directement disponible. Mentalement, ils recoupent des situations, ils font appel à leurs connaissances, ils font l'inventaire de possibles, ils sélectionnent. Ils tâtonnent et font des essais de réponse. L'enseignant est attentif aux cheminements qui se manifestent par le langage ou en action ; il valorise les essais et suscite des discussions. Ces activités cognitives de haut niveau sont fondamentales pour donner aux enfants l'envie d'apprendre et les rendre autonomes intellectuellement.

Stage Connac du 18 novembre 2016

73 personnes étaient présentes à ce stage animé par Sylvain Connac, ce qui prouve l'intérêt voire l'engouement des collègues pour être formés, questionner le monde et faire évoluer leurs pratiques et leur métier.

Vous retrouverez le compte-rendu et la vidéo sur : http://89.snuipp.fr/spip.php article1511

Réunion d'Information Syndicale

Qui peut y participer ?

Les RIS sont ouvertes à tous(tes), syndiqué(e)s ou non. C'est un droit.

Chaque enseignant peut prétendre à 3 RIS, par an : 1 sur un mercredi matin, sur le temps scolaire, et 2 autres à déduire des animations pédagogiques.

Pour y faire quoi ?

Pour aborder les questions qui concernent le métier d'enseignant. Pour discuter de vos droits. Pour échanger, débattre et agir ensemble.

RIS sur le temps scolaire

« Direction et fonctionnement de l'école »
9h00-12h00
À l'école Paul Verlaine de Migennes le **mercredi 18 janvier 2017**

« Nos droits, déroulement de carrière, mouvement »
9h00-12h00
Au local du SNUipp, 2 avenue Courbet à Auxerre le **mercredi 12 avril 2017**

RIS hors temps scolaire

Mercredi 25 janvier de 14h à 17h

au local du SNUipp89, 2, avenue Courbet à Auxerre.

Mercredi 25 janvier de 14h à 17h

l'école maternelle Les Jardins à Avallon.

Jeudi 26 janvier de 16h à 19h

Ecole Jules Ferry à Sens

Modalités de participation aux RIS et récupération de certaines heures sur le temps des animations pédagogiques sur : *http://89.snuipp.fr/spip.php?article1507*

Conseil syndical

Mercredi 4 janvier 2017

au local du SNU*ipp*

2, avenue Courbet à Auxerre de 9h00-12h00

Pour participer, vous devez envoyer votre demande d'autorisation d'absence accompagnée de la convocation que vous avez reçu.

ACCUEIL DES PARENTS D'ELEVES DANS LES ECOLES

Depuis cette rentrée des **mesures de sécurité post attentats** particulièrement drastiques ont été mises en place dans notre département concernant l'accueil des parents d'élèves dans les écoles.

Cette mesure complique particulièrement les relations avec les familles ainsi que l'installation de l'indispensable confiance préconisée dans les nouveaux programmes de l'école maternelle. Les complications d'ordre plus matérielles sont nombreuses. Dans de nombreux cas, l'application de cette mesure engendre des attroupements devant les écoles…

Le SNUipp-FSU a interpellé plusieurs fois la DASEN (et envoyé un courrier) sur ce point . Lors d'une dernière instance, le SNUipp-FSU a cru comprendre que l'Inspectrice d'Académie partageait l'idée que les équipes devaient être les maîtres d'œuvre pour la mise en place dans leurs locaux des mesures de sécurité liées à ce contexte post-attentats. Pourtant de nombreuses écoles ont au contraire entendu un autre message «interdisant» l'accès de l'école aux parents notamment en maternelle. L'Inspectrice d'Académie nous a affirmé qu'il y avait eu un problème de communication sur ce sujet, le SNUipp-FSU demande donc qu'une nouvelle communication soit faite le plus rapidement possible en direction des enseignants.

REGARDONS PLUS LOIN

Réforme de l'évaluation des enseignants

Depuis juillet dernier, le ministère a entamé des discussions avec les organisations syndicales pour faire évoluer les modalités d'évaluation des enseignants. Celles-ci devraient entrer en vigueur à la rentrée 2017.

▶ Le SNUipp-FSU :

- a rappelé que l'un des enjeux fondamentaux de l'évaluation des enseignants est l'amélioration du service public d'éducation. La poursuite d'un tel objectif ne peut se confondre avec une gestion différenciée des carrières qui accélère la progression de ceux que l'institution estime les « meilleurs ». C'est pour cela qu'il faut une déconnexion entre l'évaluation et le déroulement de la carrière.

- a pesé pour que le document d'appui au rendez-vous de carrière reste un document facultatif qui ne peut avoir pour seul but que de servir à la préparation de l'évaluation.

- a demandé que le déroulement de carrière sur deux grades (classe normale et hors-classe) devienne une réalité pour tous les enseignants du premier degré.

- a souhaité que le principe de l'égalité hommes/femmes soit inscrit dans le processus des rendez-vous de carrière. Ainsi, les promotions tiendront compte, dans le choix des promus, de l'équilibre femmes/hommes parmi les promouvables.

Les rendez-vous de carrière :

Un personnel d'enseignement, d'éducation ou psychologue dont la carrière est complète devra avoir quatre rendez-vous de carrière.

1. Avancement éventuellement accéléré du 6ème au 7ème échelon .

2. Avancement éventuellement accéléré du 8ème au 9ème échelon.

En tenant compte de l'appréciation, l'IA-DASEN propose le cas échéant un avancement accéléré d'échelon pour 30% des effectifs d'enseignants concernés par le rendez- vous de carrière du 6ème ou du 8ème échelon.

3. Moment de l'accès à la hors-classe.

Les propositions annuelles de promotion résulteront d'un barème qui prendra en compte à la fois l'appréciation finale du troisième rendez-vous de carrière de l'enseignant et le nombre d'années de présence de l'enseignant dans les échelons permettant d'accéder à la hors-classe : à partir de deux ans dans le 9ème échelon de la classe normale.

4. Éventuel accès à la classe exceptionnelle. Un troisième grade, la « classe exceptionnelle », sera créé à partir de septembre 2017.
Qui accèdera à la classe exceptionnelle ?

- Les personnels exerçant depuis au moins huit ans certaines fonctions listées par arrêté ministériel. Seraient concernés les enseignants exerçant en éducation prioritaire, les directeurs d'école et chargés d'école, les directeurs d'EREA et directeurs adjoints de SEGPA, les conseillers pédagogiques départementaux ou de circonscription, les formateurs, les enseignants référents handicap.

- Ceux au titre d'un « parcours de carrière exceptionnel ».

L'objectif est qu'en 2023, 10% des effectifs du corps des PE accèdent à la classe exceptionnelle.

▶Le SNUipp-FSU *a dénoncé à maintes reprises ce troisième grade qui ne serait ouvert qu' « aux plus méritants » et sera un élément de division de la profession.*

Voici **les étapes des trois premiers rendez-vous de carrière** :

1 - Suppression du bilan professionnel

En préalable de son rendez-vous de carrière, il sera remis à l'enseignant un guide générique sur la rénovation des carrières et de l'évaluation ainsi qu'une notice présentant les attendus de l'évaluation

2 - Une inspection en classe suivie d'un entretien

Un compte rendu d'évaluation professionnelle arrêté nationalement sera communiqué à l'enseignant qui pourra formuler par écrit des observations.

3 - Appréciation finale et voies de recours

L'IA-DASEN arrêtera l'appréciation finale de la valeur professionnelle au vu des appréciations de l'IEN. Elle sera communiquée à l'enseignant qui pourra en demander la révision dans un délai d'un mois.

Pour plus d'informations :

http://www.snuipp.fr/Evaluation-des-enseignants-fin-des

Jaime Lopez
d'après SNUipp.fr

Livret Scolaire Unique:

Le SNUipp demande un moratoire

Les premières formations pour s'approprier ce nouvel outil ont eu lieu dans le département.
Seul hic? Le livret n'est pas encore abouti et plusieurs modifications peuvent encore avoir lieu. De ce fait, il est possible de faire cette année deux bilans semestriels. Ainsi, cela laisse (trop peu) de temps aux équipes pour prendre en main le livret.

D'ici là, nous espérons qu'il sera possible de transférer les données d'un autre logiciel (Pronote, SACoche, EDUmoov, ...) au LSU.
L'interfaçage avec les logiciels tiers (Pronote, SACoche, Edumoov, Livreval, Cerise Prim…), c'est-à-dire la possibilité de transférer les données d'un outil externe dans le LSU, est annoncé pour février 2017.

Au regard du trop grand nombre d'incertitudes qui subsistent: la confidentialité des données, la charge de travail pour les enseignants et les directeurs, la lisibilité pour les parents et l'intérêt pédagogique pour les élèves, le SNUipp-FSU demande toujours un moratoire afin que ces livrets soient testés par les enseignants pour les faire évoluer avant qu'ils soient mis en application.

Droits de l'enfant ?

Tous les 20 novembre, on fête la signature de la Convention internationale des droits de l'enfant, mais les problèmes pour les enfants migrants demeurent. Ce fut cette année pour le SNUipp-FSU l'occasion de remettre un courrier à l'Élysée pour dénoncer avec 17 autres organisations la situation des mineurs isolés, notamment suite au démantèlement de la jungle de Calais. Peu de cas a été fait en réalité de « l'intérêt supérieur de ces enfants », tel qu'il est stipulé dans la CIDE. Le gouvernement est appelé à revoir sa copie.

La misère, les guerres, les pires violences et la peur de mourir poussent des êtres humains sur la route de l'exil, au péril de leur vie et de celle de leurs enfants. Que trouvent-ils à l'arrivée ? Ce n'est pas l'Eldorado dont ils avaient rêvé, c'est souvent la rue, un camp, ou pour les plus chanceux un hébergement en centre d'accueil.

Derrière des stratégies électoralistes, il y a des histoires tragiques d'hommes et de femmes qui ont tout quitté, tout fuit pour juste survivre. Ils se sont faits spolier par des passeurs peu scrupuleux.

Le SNUipp FSU participe à redonner de la dignité à ces migrants, refuse la stigmatisation qui leur est faite et plus que tout réaffirme sa résistance au repli nationaliste qui fait rage, aux tensions xénophobes.

Partout en France, de nombreuses municipalités, se sont engagées dans une politique d'accueil, voire d'hospitalité. De multiples réseaux de solidarité, d'actions citoyennes d'accueil et d'accompagnement, de manifestations culturelles se sont créés. Dans l'Yonne, Sens, Appoigny, Jaulges, Villeblevin ont accueilli récemment des migrants. Ils ont été accueillis d'une façon mitigée.

Nous devons poursuivre et accentuer des engagements porteurs de sens, avec beaucoup d'autres, pour préparer une société dont le ciment ne peut être la négation ou l'exclusion de l'autre. Une société qui donne plus de place à un esprit de fraternité.

Patricia Simard

On aime, on en parle

- CULTURE -

BANDE DESSINÉE

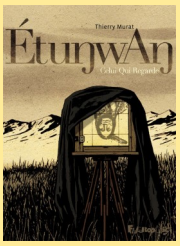

« Etunwan»
de
Thierry Murat
- 2016 -

Comment un photographe portraitiste qui participe à une mission scientifique voit sa vie changée à jamais après sa rencontre avec les Sioux

Récit

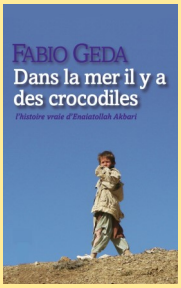

« Dans la mer il y a des crocodiles»
de
Fabio Geda
- 2015 -

Journal incroyable d'un enfant qui quitte l'Afghanistan pour se rendre en Europe. Témoignage d'un drame humain vécu par des milliers de migrants.

BEAUX LIVRES

« Arctique»
de
Vincent Munier
- 2015-

La photographie animalière élevée à une dimension esthétique à couper le souffle.

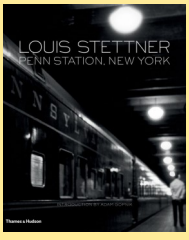

« **Penn Station, New York** »
de
Louis Stettner
- 2015-

Photographies noir et blanc qui ont su capturer l'atmosphère d'une des principales gares de train de New York dans les années 50.

SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE.

SE SYNDIQUER, C'EST Utile!

POUR SON MÉTIER.
POUR SOI-MÊME.
POUR LES ÉLÈVES.

Je me syndique au SNUipp - FSU

2016-2017

Nom : _____ **Prénom :** _____

Si vous avez changé d'état civil, précisez-le...

Né(e) le : _____

Adresse pour l'envoi de la presse syndicale: _____

Poste occupé: _____ Date de sortie de ESPE/IUFM/EN _____

Les rubriques ci-dessous sont facultatives, mais utiles...

Téléphone personnel : _____ Téléphone portable : _____ courriel personnel : _____ @ _____

❍ Instit.	❍ Maternelle	❍ SEGPA/EREA	❍ ZIL	❍ Adjoint
❍ Prof. école	❍ PEGC	❍ IME-IMPRO	❍ Autres (préciser)	❍ Directeur
❍ PE1-PE2	❍ Retraité	❍ PEMF/CPC/CPD		❍ Disponibilité
❍ AE-EVS-AVS	❍ Psy. scolaire	❍ Décharges	.....	❍ Temps partiel:.....%
❍ Elémentaire	❍ Spé. option :	❍ Brigades		

Cotisation : ..... €

mode de règlement :

❍ de 1 à 6 chèques ***débités chaque mois***

❍ 5 prélèvements automatiques

Je remplis l'imprimé ci-dessous le cas échéant, je le signe.

Signature :

Montant des cotisations

Echelon	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e	11e
Instit	-	-	-	-	-	-	126	132	139	147	161
PE	109	118	123	131	137	146	155	167	177	192	207
PE hors classe	155	175	188	201	218	233	246	-	-	-	-

Ajouter : *Spé :*+8 € *PEMF/CPC :*+8€ *Dir 2/4 cl :*+5€ *Dir 5/9 cl :*+9€ *Dir 10 et + :*+12€ *DIR SEGPA :*+14€

AE, AVS, EVS, étudiant : 35€ ***Stagiaire :*** 90€ ***Retraité :*** 124€

Temps partiels : au prorata du temps travaillé avec un minimum de 85 €

Pour info : montant des cotisations après déduction impôts (66%)

Le versement de cotisations syndicales peut vous permettre de bénéficier d'un crédit d'impôt sur le revenu de **66%** du montant de votre cotisation

Ex: la cotisation d'un PE éch. 7 lui reviendra à 52€
celle d'un pe Hcl éch. 6 reviendra à 78 €

Mise en conformité avec la CNIL : j'autorise le SNUipp à faire figurer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires dans les fichiers et traitements automatisés. Le SNUipp pourra utiliser ces renseignements pour l'envoi de la presse syndicale et des publications éditées par le SNUipp et la FSU. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp, section de l'Yonne.

Mandat de prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNU IPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat *(réservé au créancier) :*

A renvoyer, ***rempli et signé***, au SNUipp 89, en joignant obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne *(seulement si c'est la 1ère fois que vous réglez par prélèvement automatique ou si vos coordonnées bancaires ont changé).*

Paiement : Récurrent

Débiteur
Nom Prénom :.....
Adresse :.....
.....
Code postal :.....
Ville :.....
Pays :.....

Identifiant Créancier SEPA FR86ZZZ438648
Nom: SNUipp
Adresse : 2, avenue Courbet
Code postal : 89000
Ville : AUXERRE
Pays : FRANCE

IBAN

BIC

date : le.....à .....

Signature :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ».Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Bulletin à retourner à :

SNUipp 89
2, avenue Courbet
89000 AUXERRE

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'école et PEGC
Le SNUipp est un syndicat de la Fédération Syndicale Unitaire
SNUipp 89 - 2 Avenue Courbet - 89000 AUXERRE
03 86 46 00 01 - snu89@snuipp.fr - http://89.snuipp.fr